



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée d'Ardières (SIEVA)

Chavanne – 69430 Beaujeu - @ sieva.beaujeu@free.fr

☎ 04 74 04 81 36 - 📠 04 74 04 80 24

COMITE SYNDICAL du 16 DECEMBRE 2015 – Chavanne (69430 Beaujeu)

PROCES VERBAL

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- 1) Avancement de l'étude concernant la source de Fontbel
- 2) Tarifs eau potable 2016
- 3) Points d'information : subventions, études, travaux, bâtiments, communication
- 4) Réforme territoriale / loi NOTRe
- 5) Questions diverses

1. Avancement de l'étude Fontbel

Le bureau Safège présente l'avancement de l'étude pour l'avenir de la source de Fontbel (mélange, traitement,..).

Le support de présentation est annexé au présent PV.

Il est rappelé que c'est une 1^{ère} présentation et qu'aucune décision ne sera prise dans la précipitation.

Une discussion du comité s'engage et plusieurs points sont évoqués :

- Une actualisation des débits de la source de Fontbel est nécessaire pour connaître les valeurs actuelles
- La solution mélange pourrait être intéressante mais la proportion d'eau de Fontbel utilisée est trop faible dans certains cas
- Il faut rappeler le coût d'exploitation de l'eau de la nappe alluviale de la Saône (traitement + pompage) afin de mettre en perspective avec celui de l'eau de Fontbel
- Il est demandé d'expliquer le fonctionnement de la distribution afin de voir jusqu'où peut descendre l'eau de Fontbel sans modification du réseau

2. Redevance Eau Potable 2016

Depuis l'année 2011 (contrat de DSP), le syndicat a décidé de voter ses tarifs en fin d'année ce qui permet d'être synchrone avec le contrat LDE et d'améliorer la lisibilité du tarif.

Il est rappelé que le coût global de la station de traitement de l'eau potable de Taponas a été anticipé pour être intégralement lissé dans le prix de l'eau du syndicat.

Les éléments de réflexion sont entre autres :

- Prix de l'eau potable que beaucoup d'abonnés considèrent cher
- Diminution des assiettes de volumes à peine compensée par l'augmentation des abonnés
- Diminution forte des aides financières
- Poursuite des investissements nécessaires
- Eviter les effets paliers trop fort
- Suivre le coût de la vie
- suppression du problème de « calcaire » mais dans 2 ans

Les tarifs en vigueur seront rappelés :

Désignation	01/01/2014	Amortissement Station Traitement	01/01/2015
Part Fixe Lyonnaise Des Eaux	45,02 €		45,02 €
Part Variable Lyonnaise Des Eaux	1,2454 €	+ 0,2416 €	1,4870 €
Simulation	Base		+1%
Part Fixe SIEVA	48,08 €		48,56 €
Part Variable SIEVA	1,4694 €	- 0,2416 €	1,2401 €
Total Part Fixe ABONNE	93,10 €		93,58 €
Total Part Variable ABONNE	2,7148 €		2,7271 €
Recette syndicale prévisionnelle	1 298 347 €		1 153 217 €
Facture abonné moyen (92m ³)	342,86 €		344,47 €
Augmentation pour l'abonné	-		1,61 €

Nota : Arrêté du 6 août 2007- à compter du 1 er janvier 2012 toutes les collectivités doivent avoir une tarification qui intègre une prime fixe qui ne doit pas excéder 40% du prix total de la facture d'eau pour EPCI apparentées « rural » ou 30% pour urbain (hors collectivités situées sur le littoral ou touristiques, mer ou montagne)

Toutefois , on peut noter que pour un Syndicat d'eau , les dépenses « fixes » d'investissements et de fonctionnement, donc indépendantes des consommations "M3" représentent plus de 90% du budget total !

Les investissements programmés (dans le mandat ou plus..) seront listés :

Désignation	Report 2014	Proposition 2015	TOTAL 2015	2016	2017	2018	Au-delà	Observations
Urgences, extensions, bâtiments, dernière minute	648 157 €	266 161 €	914 318 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	non affecté spécifiquement
Renouvellement canalisations	791 900 €	700 000 €	1 491 900 €	795 000 €	795 000 €	795 000 €	795 000 €	taux de renouvellement 0,61% > programme 2016
Branchement Plomb	308 530 €	400 000 €	708 530 €	400 000 €	265 000 €	265 000 €	265 000 €	aides aermc / 500 bchs / attente prorogation / suivi précis Safège
Compteurs sectorisation	71 016 €		71 016 €					4 réalisés par LDE / contractuel + 3 Albertazzi > plan + note
Pliocène - réseaux	100 000 €		100 000 €	1 050 000 €	1 050 000 €			merlon aprr en 1er / relancer aprr / attendre optimisations techniques économiques
Pliocène - forage	150 000 €		150 000 €	770 000 €	640 000 €			1er puis 2nd forage / études msc > consultation ..
Station de traitement Taponas - Acuisition	217 600 €		217 600 €					acte signé
Station de traitement Taponas - Participation	600 000 €	740 000 €	1 340 000 €					participation du syndicat à la concession / versement à venir
Station de traitement Taponas - Transformateur		15 000 €	15 000 €	595 000 €				lancer étude
Station de traitement Taponas - Raccordements		15 000 €	15 000 €		370 000 €			lancer étude
Station de traitement Taponas - Aménagement paysager		15 000 €	15 000 €		135 000 €			lancer étude
Chlorations secondaires - Tranche Ferme	177 348 €	320 000 €	497 348 €		70 000 €			TF puis TC / travaux en cours / affermissement ou pas de la TC
Ouvrages - TOTAL	114 246 €		114 246 €					lancer consultation
Ouvrages - étanchéité				420 000 €		189 000 €	430 000 €	coordonné chlorations
Ouvrages - génie civil				30 000 €		98 000 €	334 000 €	coordonné chlorations
Ouvrages - mise en sécurité				30 000 €		47 000 €	130 000 €	coordonné chlorations
Ouvrages - restructuration hydraulique							65 000 €	coordonné chlorations
Télérelève		10 000 €	10 000 €					consultation en cours
Champ captant - protection... TOTAL	109 683 €		109 683 €					lancer les études
Champ captant - Réhausse, sécurisation têtes de puits				220 000 €				selon solution retenue (sûre classé) / réunion du 23/11/2015
Champ captant - Mise en sécurité du puisard					93 000 €			urgent (avec l'opération "ouvrages")
Champ captant - protection (fossé..)					135 000 €	340 000 €		
Champ captant - chemin d'accès							93 000 €	
Renforcement capacité de pompage							860 000 €	
Fontbel							660 000 €	en cours d'étude / lères présentation 16/12/2015
213 construction	5 000 €		5 000 €					petit entretien
concession droit passa	1 000 €		1 000 €					
frais études 203	75 412 €		75 412 €					divers études
218 autres immobil bureau		5 000 €	5 000 €					tables et chaises / en commande
BUDGET TTC	3 369 892 €	2 486 161 €	5 856 053 €	4 380 000 €	3 623 000 €	1 861 000 €	3 702 000 €	

Soit la liste suivante :

- Renouvellement annuel: de 300 à 600 k€ annuel soit 5 000 k€ (sur environ 10 ans) (actuellement 600 k€/an)
- Branchement Plomb programme agence de l'eau : 600 k€ (en cours)
- Branchement Plomb annuel : 150 k€ soit 1 500 k€ sur 10 ans (après le programme agence de l'eau, il restera encore plus de 1 000 branchements en Plomb)
- Renforcement bas service: travaux achevés
- Etude diagnostic de 8 réservoirs: 60 k€ (réalisée)
- Mise en place des chlorations secondaires: 320 k€ (en cours)
- Achat parcelle station de traitement de Taponas: 260 k€ (fait)
- Patrimoine arboré, défrichage, plantations, aménagements paysagers dans la cadre de la station de traitement de Taponas: 100 k€ (provision par excès): en cours
- Participation à la construction de la station de traitement de Taponas: 1 420 k€ (contrat DSP): versement à organiser (45% en 2015 / 45% en 2016 / 10% à la Réception)
- Canalisations pour le raccordement et le rejet de la station de traitement de Taponas: 280 k€
- Remplacement du transformateur Taponas: 450 k€
- Pliocène (sécurisation, création 2nd ressource: 2 700 k€ > démarrage 2016)
- Sécurisation champ captant (têtes de puits, capacité exhaure, puisard,..) : 400 k€
- Réfections de l'étanchéité des réservoirs: 330 k€

- Restructuration hydraulique du haut service: 50 k€
 - Source Fontbel: 500 k€
 - Renforcement capacité de pompage: 450 k€
 - Télérelève: non chiffrée (AMO)
- Σ + de 15 000 k€

Δ taux de subventions des années à venir non connu à ce jour mais sans doute en diminution.

Le taux d'inflation 2015 est présenté ci-dessous :

■ **En octobre 2015, les prix à la consommation augmentent de 0,1 % sur un mois comme sur un an**

:: **Indice des prix à la consommation – Octobre 2015**

■ **Évolution mensuelle : +0,1 % ; Variation sur un an : +0,1 %**

En octobre 2015, l'indice des prix à la consommation (IPC) augmente de 0,1 % après -0,4 % au cours du mois précédent. Corrigé des variations saisonnières, il croît également de 0,1 %. Sur un an, les prix à la consommation sont en légère hausse (+0,1 %) après deux mois consécutifs de stabilité.

Les principales contributions à la hausse de l'IPC en octobre proviennent des augmentations saisonnières des prix des produits frais et de certains services. Elles sont en partie compensées par un nouveau recul des prix de l'énergie.

Une simulation est commentée :

Désignation	01/01/2014	Amortissement Station Traitement	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2016	01/01/2016	01/01/2016
Part Fixe Lyonnaise Des Eaux	45,02 €		45,02 €	45,02 €	45,02 €	45,02 €	45,02 €
Part Variable Lyonnaise Des Eaux	1,2454 €	+0,2416 €	1,4870 €	1,4870 €	1,4870 €	1,4870 €	1,4870 €
Simulation	Base		+1%	0%	+0,1%	+1%	+1,5%
Part Fixe SIEVA	48,08 €		48,56 €	48,56 €	48,61 €	49,05 €	49,29 €
Part Variable SIEVA	1,4694 €	-0,2416 €	1,2401 €	1,2401 €	1,2413 €	1,2525 €	1,2587 €
Total Part Fixe ABONNE	93,10 €		93,58 €	93,58 €	93,63 €	94,07 €	94,31 €
Total Part Variable ABONNE	2,7148 €		2,7271 €	2,7271 €	2,7283 €	2,7395 €	2,7457 €
Recette syndicale prévisionnelle	1 298 347 €		1 153 217 €	1 153 217 €	1 154 370 €	1 164 749 €	1 170 515 €
Facture abonné moyen (92m ³)	342,86 €		344,47 €	344,47 €	344,64 €	346,10 €	346,91 €
Augmentation pour l'abonné	-		1,61 €	- €	0,16 €	1,63 €	2,44 €
90m ³ /abonné							
7200 abonné							

Le bureau propose au comité de ne pas proposer d'augmentation cette année du fait du taux d'inflation très bas.

Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- approuve la stratégie tarifaire et la proposition du bureau
- confirme le **maintien sans augmentation** de la part fixe du syndicat à 48,56 € par an
- confirme le **maintien sans augmentation** de la part variable à 1,2401 € par m³ consommé
- demande à M le Président de faire appliquer par l'exploitant les nouveaux tarifs pour l'exercice 2016 dès validation de la délibération en sous-préfecture

3. Points d'information

Actes notariés

Le comité est informé de la signature de l'acte authentique avec F Bine le 24/11/2015 pour le bâtiment situé sur la commune de Quincié en Beaujolais (Le Champ).

Un nouveau point est à programmer sur les ouvrages du syndicat.

Subventions

- Solde du contrat : Le contrat pluriannuel 2008 2015 est achevé et le solde administratif est en cours. Il est à noter que les opérations sont closes à leur niveau d'avancement, notamment l'opération n°16 dite de desserte des écarts.
Le syndicat sollicite l'établissement d'un nouveau contrat pluriannuel.
- Nouveau contrat pluriannuel avec le Département du Rhône : Le syndicat sollicite l'établissement d'un nouveau contrat pluriannuel souple pour les années 2016 2017 et 2018 sur les mêmes bases que les précédents contrats en terme de moyenne annuelle.
Les opérations proposées pour ce nouveau contrat sont détaillées ci-après :

CANEVAS DE CONTRAT PLURIANNUEL 2015 - 2017 DÉPARTEMENT DU RHÔNE / SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLÉE D'ARDIÈRES														
contrat 2008 - 2015 = moyenne annuelle =		4 230 160 528 770		Délégation C.F. du : Signature Contrat le :		PROJET		Population DGF = ----- Taux 20.. = %						
N° programme	N° opération	Priorité	INTITULE OPERATION	COUT OPERATION H.T.	AUTRES SUBV.	MONTANT DEPENSE SUBVENTION- NABLE (1)	DEPENSE SUBVENTIONNABLE			TAUX	PLAFOND MAXIMUM DE SUBVENTION			MONTANT TOTAL MAXIMUM DE SUBV.
							2015	2016	2017		2015	2016	2017	
23	1	ENV	Forage du plicocène	1 060 000		1 000 000		500 000	500 000	30%		150 000	150 000	300 000
23	2	ENV	Exploitation nappe plicocène : réseaux	1 600 000		1 600 000		800 000	800 000	35%		280 000	280 000	560 000
23	3	ENV	Construction de la station de traitement - nappe plicocène	2 000 000		1 815 000	1 000 000	315 000	500 000	40%	400 000	126 000	200 000	726 000
#	4	ENV	Champ captant de TAPQUMS : périmètres de protection et travaux associés	400 000			100 000	200 000		20%				
#	5	ENV	Réfection et ancrage des cuves de 3 réservoirs	600 000			100 000	300 000		30%				
TOTAUX				5 660 000 		4 415 000 	1 100 000 	1 815 000 	1 800 000 		400 000 	556 000 	630 000 	1 586 000
(1) déduction faite des subventions ou participations escomptées											moyenne annuelle demandée :		528 667	

Contrat "souple"

Etudes

- Source de Fontbel : cf. ci-avant
- DUP captages : dossier transmis à l'ARS avant lancement des enquêtes publiques > début 2016

Travaux

- Télérelève : en cours de consultation
- Sectorisation : 7 compteurs en tout dont 4 marché DSP LDE > en cours de réalisation (subventions AERMC)
- Plomb (subventions AERMC) : environ 130 réalisés, reste 370 dans le cadre des aides AERMC ; Safège prépare une proposition de secteurs d'intervention à partir de la liste actualisée LDE
- Renouvellement > programmation 2016 ?
- Rechlorations > organiser une réception des travaux 2015 avant le vote du budget 2016 ?
- Station de traitement > demande de devis défrichement en cours, voir pour la démolition des cabanes
- Etanchéité des réservoirs, mise en sécurité et amélioration de l'hydraulique > programmer consultation

Communication

- Thème lettre INF'EAU 2016 (le prix de l'eau ? les travaux 2015 ? autres ?)
- Actualisation du site internet

4. Réforme territoriale / loi NOTRe

Nota : Marc Lefebvre, Directeur à la DDT du Rhône, présente au comité une présentation concernant la loi NOTRe par rapport à la compétence eau potable (confer support de présentation en annexe).

M Le Président expose au comité la loi NOTRe du 7 août 2015 qui donne aux préfets la mission d'optimisation des périmètres intercommunaux.

M Le Préfet du Rhône, par courrier du 25 octobre 2015, sollicite l'avis des Conseils et Comités syndicaux sur les propositions citées dans le Schéma départemental de coopération intercommunale.

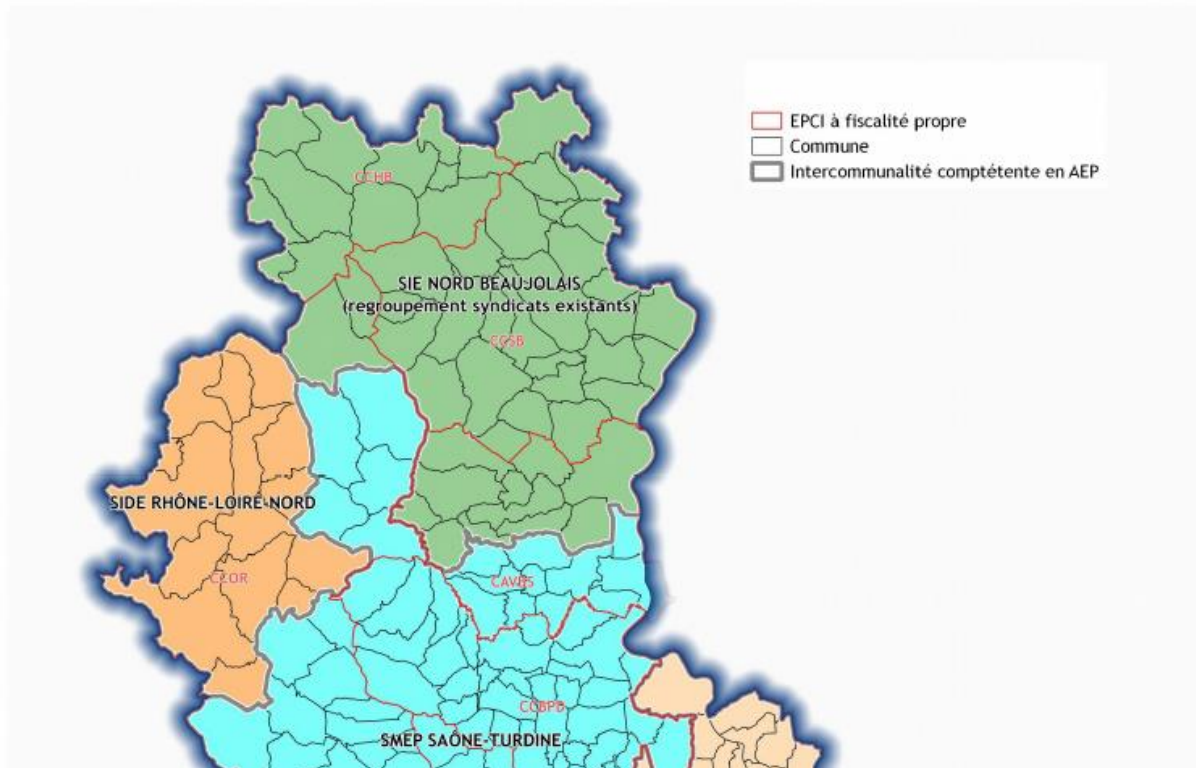
Pour mémoire le schéma départemental de coopération intercommunale du Département du Rhône pour la compétence eau potable, comprend un volet prescriptif et un volet prospectif.

M le Président profite de cette occasion pour souligner l'excellente gestion de la compétence eau potable par des collectivités de proximité et à taille humaine qui garantissent un service public de très haute qualité et un budget dédié à de l'investissement pour l'eau potable.

Le syndicat est concerné par 2 propositions prescriptives et 1 projection à l'horizon 2020 qui sont rappelées ci-après.

Pour mémoire les compétences obligatoires « eau » et « assainissement » sont à transférer vers les EPCI à fiscalité propre au plus tard au 1/1/2020.

La carte EAU prospective 2020 :



- Synthèse des échanges de la réunion du 25/11/2015 (invitation SIEHB).

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône comprend :

Volet prescriptif projeté au 1/1/2017

2) Propositions de modification de périmètres

Pour la compétence « eau », il est proposé le rattachement de communes isolées à deux syndicats existants.

Ces deux propositions permettent dès maintenant, sur les territoires concernés, une sécurisation de la ressource en eau. Elles s'inscrivent pleinement dans une vision à 2020 présentée plus loin dans le volet prospectif.

<p>PROPOSITION N° 25 : - SIE de la Vallée d'Ardières</p>	<p>Extension à la commune de Belleville</p>	<p>- sécurisation de la ressource en eau de Belleville, située sur Saint-Jean-d'Ardières</p>
---	---	--

3) Propositions de fusions

Nom des syndicats	objectif(s)
PROPOSITION N° 29 :	Secteur Beaujolais : rationalisation de l'exercice de la compétence « Eau » sur un même périmètre. Proposition de gouvernance issue de l'étude de sécurisation de l'eau dans le Beaujolais réalisée en 2013.
- SIE de la Vallée d'Ardières	
- SIE du Haut Beaujolais	
- SIVU des Grosnes et du Sornin	
- SME du Centre Beaujolais	Fusion et extension de périmètre aux communes de Saint Bonnet-les-Bruyères, Poule-les-Echarmeaux et Belleville.

Volet prospectif à l'horizon 2020

Proposition numéro Pro-7 : Organisation de la compétence eau potable

Compte tenu de la structuration administrative actuelle de la compétence eau potable organisée autour de la structuration physique des réseaux, l'exercice de cette compétence par les EPCI à fiscalité propre dans le Rhône n'est pas adaptée. Par ailleurs, aucun EPCI à fiscalité propre, excepté les communautés d'agglomération, ne se sont jusqu'à présent saisis de la problématique « Eau » et aucun périmètre d'EPCI ne correspond à celui d'un réseau d'eau potable.

A l'horizon 2020, l'objectif est de maintenir la structuration physique des réseaux d'eau potable et de couvrir le département de structures réunissant les compétences production, transport et distribution.

Par conséquent, il est proposé de s'appuyer sur :

- une extension à la compétence distribution des syndicats de production existants (Est Lyonnais, Rhône Sud et Saône Turdine),
- les deux syndicats interdépartementaux les plus conséquents (Monts du Lyonnais et Rhône Loire Nord),
- la création d'une structure au Nord du département par fusion des syndicats existants.

Le département ne serait plus constitué que des syndicats mixtes de l'Est Lyonnais, Rhône Sud, Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, Saône Turdine, Rhône Loire Nord et d'un syndicat mixte du « Nord Beaujolais ».

Le comité est informé du calendrier :

- Avis par délibération des collectivités concernés (décembre à Mi-Janvier 2016)
- CDMCI du 29/02/2016 : finalisation du projet
- Publication du volet prescriptif dans un JAL avant le 31/03/2016
- Notification du SDCI avant le 15/06/2016
- Les collectivités concernées disposent d'un délai de 75 jours pour donner ou non l'accord (de juin au 31/12/2016 : retour des délibérations)
- Le préfet entérine les mesures adoptées au plus tard le 31/12/2016

Le comité après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- Désapprouve la proposition n°25 ci-dessus à l'échéance trop courte de 1/1/2017
- Désapprouve la proposition n°29 ci-dessus à l'échéance trop courte de 1/1/2017

- Propose un sursis à statuer sur la proposition prospective Pro-7 ci-dessus
- Confirme sa volonté de participer à une étude de type diagnostic en lien avec les syndicats intercommunaux et les communes eux-aussi compétents dans le Nord Beaujolais
- Précise qu'il souhaite une concertation étroite avec les autres collectivités concernées selon des modalités décidées conjointement, l'étude pourra notamment portée sur les points suivants :
 - o L'organisation des syndicats et des communes concernées par ce futur périmètre
 - o L'harmonisation du prix de l'eau
 - o La mutualisation des compétences techniques
 - o Les modes de gestion
- Dit qu'il est nécessaire d'attendre les résultats de l'étude ci-dessus pour se prononcer sur la gestion de la compétence eau potable à l'horizon 2020, date à laquelle la loi NOTRe prévoit le transfert de cette compétence à la communauté de communes ou la formation d'un syndicat intercommunal pour l'eau potable à l'échelle du Nord Beaujolais
- Demande à M le Président d'engager toutes les démarches et signer tous les documents utiles au bon avancement de l'étude ci-avant, y compris la sollicitation des aides financières afférentes et toutes suggestions

5. Questions diverses

Date pour une réunion spécifique travaux, notamment problématique d'abandon des réservoirs.

Date pour ½ journée de visite des travaux réalisés en 2015.